S.A.S. ETABLISSEMENTS FABIEN SELLIER

2 RUE DU CAMPS

51400 MOURMELON-LE-PETIT

Commerce de détail, réparation articles domestique

COMPTES ANNUELS
31/12/2025

Fabien SELLIER

Certifié par yousign

Certifié conforme

tgs FRANCE

EXPERTISE COMPTABLE

20 Rue Victor Schoelcher
44100 NANTES
02 51 12 12 50
nantes-patiolab@tgs-france.fr

www.tgs-france.fr

Bilan Actif

Règlement ANC 2022-06		31/12/2025 Brut	Amort. et Dépréc.	Net	31/12/2024 Net
ACTIF IMMOBILISE					
Capital souscrit non appelé	(I)				
Frais d'établissement	(II)				
Immobilisations incorporelles					
Frais de développement					
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires		1 999,17	1 809,92	189,25	
Fonds commercial		126 155,73		126 155,73	121 155,73
Autres immobilisations incorporelles					
Imm. inc. en cours, avances et acomptes					
Immobilisations corporelles					
Terrains					
Constructions			29 369,66	(29 369,66)	(29 369,66)
Installations tech.,mat. et outillage indus.		527 992,35	311 028,17	216 964,18	141 702,94
Autres immobilisations corporelles		664 064,01	534 743,30	129 320,71	156 699,64
Imm. corp. en cours, avances et acomptes					
Immobilisations financières (1)					
Participations		1 161 718,82		1 161 718,82	506 460,75
Créances rattachées à des participations					
Titres imm. de l'activité de portefeuille					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières		12 388,79		12 388,79	9 733,00
Total de l'actif immobilisé (III)		**2 494 318,87**	**876 951,05**	**1 617 367,82**	**906 382,40**
ACTIF CIRCULANT					
Stocks et en-cours					
Matières premières et autres approvisionnements		1 646 742,00	114 151,99	1 532 590,01	1 135 193,40
En-cours de production		74 314,54		74 314,54	53 757,00
Produits finis					
Marchandises					
Avances et acomptes versés sur commandes		23 136,77		23 136,77	
Créances (2)					
Créances clients et comptes rattachés		1 925 597,03		1 925 597,03	2 032 111,61
Autres créances		245 871,36		245 871,36	63 972,13
Charges constatées d'avance		16 243,29		16 243,29	5 030,30
Capital souscrit appelé, non versé					
Valeurs mobilières de placement					
Actions propres					
Autres titres					
Instruments financ. à terme et jetons détenus					
Disponibilités		83 704,35		83 704,35	367 391,94
Total de l'actif circulant (IV)		**4 015 609,34**	**114 151,99**	**3 901 457,35**	**3 657 456,38**
COMPTES DE REGULARISATION					
Frais d'émission des emprunts	(V)				
Primes de remboursement des emprunts	(VI)				
Ecarts de conversion et différences d'évaluation Actif	(VII)				
TOTAL GENERAL DE L'ACTIF (I à VII)		**6 509 928,21**	**991 103,04**	**5 518 825,17**	**4 563 838,78**
(1) dont immobilisations financières à moins d'un an					9 733,00
(2) dont créances à moins d'un an				2 088 029,68	2 110 847,04

Bilan Passif

Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	31/12/2024
Capitaux Propres	Capital (dont versé 105 000,00)	105 000,00	105 000,00
	Primes d' émission, de fusion, d' apport ...		
	Ecarts de réévaluation		
	Ecarts d'équivalence		
	Réserves :		
	Réserve légale	10 500,00	10 500,00
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	1 746 619,89	1 401 212,85
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	**248 873,65**	**545 407,55**
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres (I)	**2 110 993,54**	**2 062 120,40**
Autres fonds propres	Fonds non remboursables		
	Avances conditionnées		
	Droits du concédant		
	Total des autres fonds propres (I		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions (III)		
Dettes	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit	1 010 333,16	457 403,88
	Emprunts et dettes financières divers (2)	1 113 764,85	1 168 315,48
	Instruments financiers à terme		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	118 659,70	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	460 183,34	320 974,89
	Dettes fiscales et sociales	417 587,25	492 419,13
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	210 987,55	62 605,00
	Produits constatés d'avance	76 315,78	
	Total des dettes (1) (IV)	**3 407 831,63**	**2 501 718,38**
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif (V)		
	TOTAL GENERAL DU PASSIF (I à V)	**5 518 825,17**	**4 563 838,78**

(1)	Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)	1 719 516,71	2 501 718,38
(2)	Dont emprunts participatifs		

ETABLISSEMENTS FABIEN SELLIER

Société par actions simplifiée
au capital de 105 000 euros
Siège social : Zone Industrielle, 2, rue du Camps, 51400 MOURMELON-LE-PETIT
804 519 270 RCS CHALONS EN CHAMPAGNE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 25 JUIN 2026

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2025 s'élevant à 248 873,65 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	248 873,65 euros
A titre de dividendes Soit 4,76 euros par action	50 000 euros
Le solde	198 873,65 euros

En totalité au compte « **autres réserves** » qui s'élève ainsi à 1 945 493,65 euros.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 non éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 27 500 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8 % perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 18,6 % (taux applicable au 1er janvier 2026). Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8 % au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée depuis la constitution de la Société.

Vote de l'Assemblée Générale Mixte du 25 JUIN 2026

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
Le Président
Fabien SELLIER

